2024-02-27-N08
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 20 **Votants** : 24
Nomenclature : 3.2.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le Mardi 27 Février 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 20 Février 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, CAMI Patricia, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, THOMAS Patrick, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :
CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, NOGUERA Joseph,

Absents ayant donnés procuration :
BOUTELLIER Jean-Pierre à Jacques GARSAU,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
PINELL Daniel à Régis BIENAIME,
TIGNON Magalie à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie

LAFFON-LE GALL Emilie a été nommée secrétaire de séance.

VENTE D'UN VEHICULE.

Le Maire,

Informe que la Commune possède un véhicule C15 de marque « Citroën » acquis en 2002,

Précise qu'il n'est plus en état de marche et pourrait être vendu en l'état, pour pièces,

Propose au Conseil Municipal de vendre à Raphaël AMADOR ce véhicule au prix de 200 €,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240227-2024-02-27-N08-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

APPROUVE la vente, en l'état pour pièces, au profit de Raphaël AMADOR, du véhicule C15 de marque « Citroën », immatriculé 8449 TA 66,

FIXE le prix de cession à 200 €,

PRECISE que les autocollants (flocage) de la mairie seront retirés avant cession,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
LAFFON-LE GALL Emilie

Le Maire,
Jacques GARSAU

MAIRIE DE MILLAS 66170

Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le 15 MARS 2024

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,
  Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 18.03.2024

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240227-2024-02-27-N08-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024